



Le 13 novembre 2018

## MESSAGE AUX ABONNÉS

**Relativement à la circulaire 2018-029 (01.02.10.13)  
portant sur la gestion de l'enregistrement de l'utilisateur inscrit au guichet d'accès aux  
médecins de famille, lors du refus, par l'utilisateur, de l'attribution à un médecin de  
famille par le guichet d'accès pour la clientèle orpheline**

Veillez prendre note que la codification de la circulaire 2018-029 a été modifiée. La codification initiale 01.02.10.04 a été remplacée par 01.02.10.13. Cette modification a été rendue nécessaire puisqu'une autre circulaire portait déjà la même codification.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec la Direction de la gestion financière – réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux au 418 266-5940.

La directrice générale adjointe de la gestion  
financière et des politiques de financement  
réseau,

*Original signé par*

Guylaine Lajoie, CPA auditrice, CA